

Honoraires agence IDC IMMOBILIER

Conformément à la loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970, le mandat est obligatoire

Ce tarif peut être modifié de gré à gré

TRANSACTION

Vente ou recherche - Honoraires à la charge du mandant

Appartements, maisons, villas, propriétés, immeubles, terrains, bureaux, locaux commerciaux, d'activités ou industriels, parkings...

5 % TTC

du montant de la transaction au delà de
500 000 €

6 % TTC

du montant de la transaction entre 300 001 €
500 000 €

7 % TTC

du montant de la transaction entre 150 001 €
300 000 €

Forfait de 8 000 € TTC

pour les transactions en-dessous de
150 000 €

LOCATION

PROPRIETAIRE

- honorairesTTC d'entremise et de négociation : **7.00 €uros du m²**
- honorairesTTC de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :**3.00 €uros du m²**
- honoraires TTCde réalisation de l'état des lieux :**3.00 €uros du m²**

LOCATAIRE

- honorairesTTC d'entremise et de négociation : **7.00 €uros du m²**
- honorairesTTC de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :**3.00 €uros du m²**
- honoraires TTCde réalisation de l'état des lieux :**3.00 €uros du m²**

AVIS DE VALEUR - CONSEIL

Tarif horaire

240 € TTC (soit 200 € HT) à 360 € TTC (soit 300 € HT)